RÉGLEMENTATION

Stationnement des autocars aux abords de la Tour Eiffel

25 JANVIER 2023

La Mairie du 7ème arrondissement de Paris informe qu'elle constate de graves difficultés sur le stationnement des autocars touristiques aux abords de la Tour Eiffel.

De nombreux autocars se retrouvent en stationnement ou en arrêt gênant notamment au niveau de l'avenue de la Bourdonnais. Ces stationnements ou ces arrêts sont interdits et présentent un caractère de dangerosité important pour les usagers des autocars, tout comme pour les autres usagers. La Mairie est saisie par ailleurs de nombreuses plaintes de riverains qui subissent des nuisances sonores. Les agents de la Police Municipale vont donc réaliser des contrôles quotidiens sur cet axe et établir des procès-verbaux pour stationnement très gênant contre les autocars en infraction.

La Procureure de la République a également été saisie afin d'intenter une procédure contre les compagnies d'autocars qui, malgré les contrôles récurrents et le périmètre qui leur est réservé, continueraient de stationner illégalement.

Nous invitons donc les entreprises à déposer leur clientèle avenue Joseph BOUVARD puis à stationner sur un des 35 emplacements réservés au stationnement des autocars qui y est prévu.

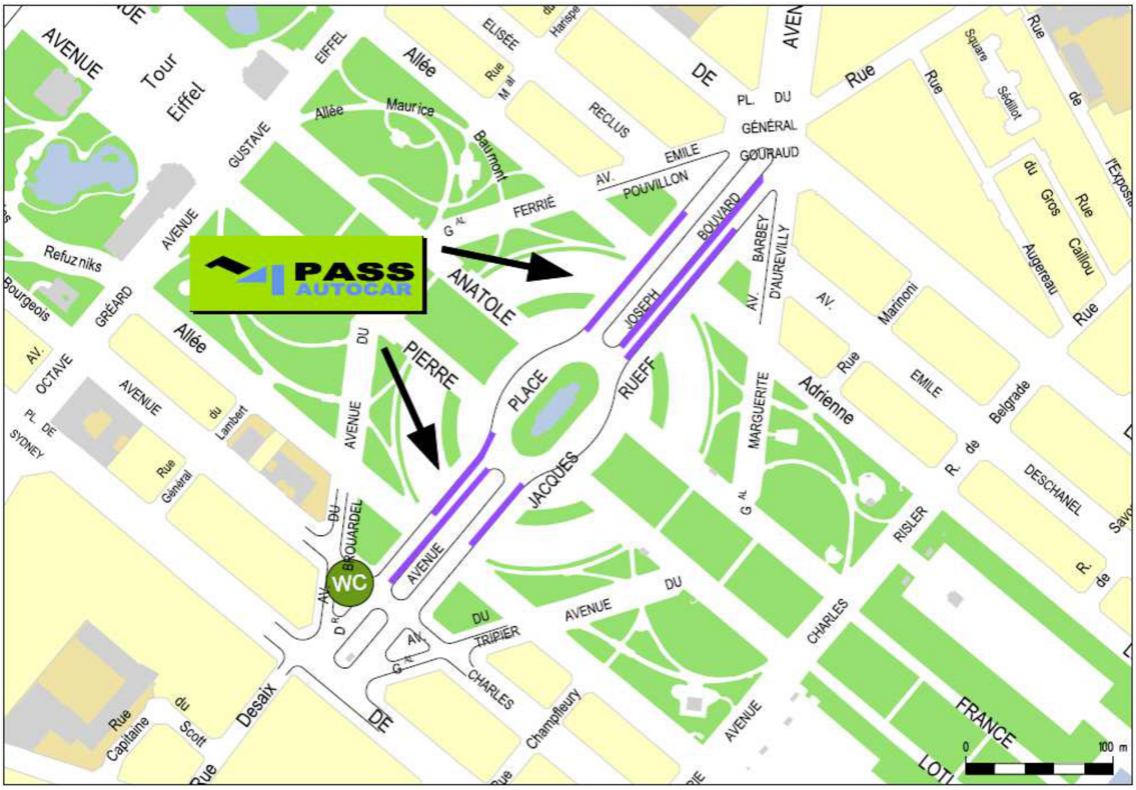

PASS AUTOCAR
WC
PLACE JACQUES RUEFF
AVENUE JOSEPH BOUVARD
AVENUE PIERRE ANATOLE
AVENUE GUSTAVE EIFFEL
Tour Eiffel
Allée Maurice Baumont
AV. EMILE POUVILLON
G AL FERRIÉ
AV. ELISÉE RECLUS
PL. DU GÉNÉRAL GOURAUD
AV. BARBEY D'AUREVILLY
G AL MARGUERITE
Allée Adrienne
Rue Marinoni
AV. EMILE DESCHANEL
R. de Belgrade
RISLER
AVENUE CHARLES
FRANCE
AV. DU D R BROUARDEL
AV. G AL TRIPIER
AVENUE DU
CHARLES
Rue Champfleury
Rue Desaix
Rue Capitaine Scott
Rue du Général Lambert
AVENUE OCTAVE GRÉARD
PL. DE SYDNEY
Refuzniks
Bourgeois
Rue Augereau
Rue du Gros Caillou
Square Sédillot
Rue de l'Exposi
0
100 m